

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 04 janvier 2024**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME TAULEIGNE-DESPANCQUES Lise à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. VERNET David à M. GROS Cyril

Secrétaire de Séance : M. VOLLE Jean-Luc

N° 07/2024**Offre pour les travaux restants du lot 7 à la résidence du Val d'Ardèche**

Par délibération n°48/2023 du 17 décembre 2020, le lot 7 « Carrelage – Faïences – Sols souples » a été attribué à la société MULTI SOLS.

Par courrier datant du 27 octobre 2023, les mandataires judiciaires confirment la liquidation judiciaire de l'entreprise MULTI SOLS depuis le 26 septembre 2023 et informent qu'au regard de l'absence d'activité, le contrat avec cette société ne peut être poursuivi.

Les travaux se trouvant à l'arrêt, les autres entreprises intervenants sur le chantier sont restées bloquées dans l'avancement de leur propre lot. Il a donc lieu de procéder à la résiliation du marché conclut pour le lot 7 avec la société défailante et de faire appel à une autre entreprise pour terminer les travaux restants.

Le Maire sollicite la Conseil Municipal afin d'approuver l'offre de la société SERVICE DECO pour un montant de 93 484.79 € HT qui représente une plus-value d'environ 20 000 € comparée à l'offre initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de la société SERVICE DECO pour un montant total de 93 484.79 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

